

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de renouvellement branchement gaz, au niveau du 5 rue Guynemer à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL, rue de la Meuse, 62470 CALONNE RICOUART, à compter du lundi 26 juin 2023 jusqu'au mercredi 26 juillet 2023 inclus,

Objet :

**Interdiction de stationnement et restriction
de circulation au niveau du 5 rue Guynemer**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte dans les deux sens, au droit des travaux situés au niveau du 5 rue Guynemer à ISBERGUES, du lundi 26 juin 2023 jusqu'au mercredi 26 juillet 2023 inclus. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

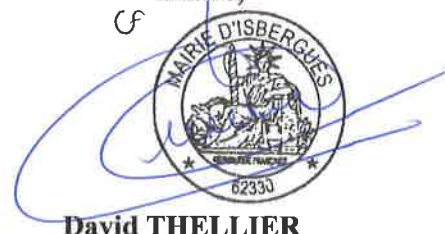
Article 2 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL, rue de la Meuse, 62470 CALONNE RICOUART, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Fait à ISBERGUES, le **20 JUIN 2023**

Le Maire,

CF



David THELLIER